



Vers de nouvelles relations entre **donneurs d'ordres** et **sous-traitants**

Au printemps, les pouvoirs publics ont nommé un nouveau médiateur chargé d'améliorer les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants industriels. Une mission délicate qui, sur le terrain, nécessite l'appui de partenaires locaux comme les CCI.

Le 6 avril dernier, soit près d'un mois après la clôture des Etats Généraux de l'Industrie qui ont souligné les effets néfastes des déséquilibres entre donneurs d'ordres et sous-traitants, un "médiateur interentreprises industrielles et de la sous-traitance" a été désigné par Christian Estrosi, Ministre de l'Industrie, en la personne de **Jean-Claude Volot**. Président de l'APCE (Agence pour la Création d'Entreprises), celui-ci connaît bien le monde de la médiation puisqu'il a été délégué auprès de l'ancien médiateur du crédit, René Ricol.

Un médiateur national et des relais de proximité, pour éviter des conflits déclencheurs de délocalisations

Chargé d'apaiser les tensions dans un secteur où tout le monde travaille à flux tendu, ce médiateur d'un genre nouveau a pour vocation de **favoriser des relations durables** entre donneurs d'ordres et sous-traitants, en privilégiant le dialogue mais aussi l'adéquation et l'**amélioration des produits et services proposés aux grands comptes industriels.**

Il est donc en quelque sorte la "pièce maîtresse" de la politique de *filières décloisonnées* que le gouvernement souhaite mener pour endiguer l'hémorragie des délocalisations d'entreprises industrielles françaises. Et pour réussir cette mission, il doit s'appuyer sur un **réseau de médiateurs régionaux** et de tiers de confiance, tels que les CCI, premiers partenaires de proximité des entreprises.

Médiation collective ou médiation individuelle : à chaque cas de figure sa solution

Techniquement parlant, le champ d'action du médiateur interentreprises industrielles et de la sous-traitance s'inscrit **en dehors de toute procédure contentieuse ou judiciaire**. Il s'agit d'une médiation au sens strict, qui vise à examiner précisément la situation des entreprises concernées et à leur **proposer des solutions adaptées**.

Cette intervention peut revêtir deux formes selon la problématique rencontrée.

1) On parle de **médiation collective** dès lors que plusieurs demandes convergentes sont

adressées au médiateur. Celui-ci doit d'abord en assurer le traitement, le suivi puis le regroupement. Ensuite, lorsque ces signalements convergent suffisamment, il doit se tourner, sans citer ses sources, vers le donneur d'ordres ou le sous-traitant concerné pour lui demander d'améliorer ses pratiques.

2) On parle de médiation individuelle lorsqu'une entreprise saisit le médiateur et en exprime la demande, dans le but de rechercher dans la concertation une solution rapide et satisfaisante.

Les problèmes constatés et les solutions préconisées étant retransmis par le médiateur auprès du Ministre de l'Industrie, ce travail de médiation doit au final contribuer à améliorer durablement les relations entre les différents acteurs de l'Industrie française, notamment au sein de filières, en faisant évoluer les décisions prises par les comités stratégiques et les chartes de bonnes pratiques.

Renseignements : Pôle Industrie, Innovation et International - 04 66 78 49 49
industrie.international@ales.cci.fr

Saisine en ligne, mode d'emploi :

Le principe d'une médiation vous intéresse ?

Allez sur www.mediateur.industrie.gouv.fr et remplissez le formulaire de saisine en ligne.

Quatre parties sont à renseigner :

- 1) **Cadre de votre saisine**
(démarche individuelle ou collective) ;
- 2) **Informations sur votre société**
(dont code NAF, forme juridique, effectif, numéro SIREN, coordonnées...);
- 3) **Objet de votre litige**
(ou de votre signalement)
- 4) **Informations sur l'entreprise avec laquelle vous rencontrez des difficultés** (code NAF, numéro de SIREN...).

Toutes vos informations resteront **confidentielles** et vous pouvez compléter ou modifier votre dossier pendant un délai de 8 jours.

Conseil & accompagnement



Audit • Finance • Gestion

Experts-Comptables & Commissaires aux comptes
DOMINIQUE LAGNEAUX - MARIA PIALET

- Conseil aux entreprises
- Etablissement de comptes annuels
- Etablissement des déclarations fiscales obligatoires
- Saisie de documents comptables
- Mission sociale (du bulletin de paie aux déclarations annuelles)
- Analyse de gestion (études particulières, tableaux de bords,...)
- Audit, révision comptable et commissariat aux comptes

Compétences complémentaires :

- Conseil juridique, fiscal et social
- Assistance à la création et transmission d'entreprise
- Aide au choix de la protection sociale
- Analyse financière
- Gestion de patrimoine
- Assistance à l'informatisation de l'entreprise
- Aide à l'optimisation des modes d'organisation de l'entreprise
- Organisation de formations agréées
- Prise en charge de fonctions administratives
- Domiciliation des sièges sociaux et services associés, etc.

Plus de 40 collaborateurs sur 3 sites

A.F.G. Alès

Mas des Pins, rocade Est - BP 60046
Tél. : 04 66 56 25 80
Fax. 04 66 56 25 81
Courriel : frederic.deladeriere@afg-ec.com

A.F.G. Anduze

10 Avenue Pasteur Rollin
Tél. : 04 66 60 52 91
Fax. 04 66 61 66 33
Courriel : claude.salendres@afg-ec.com

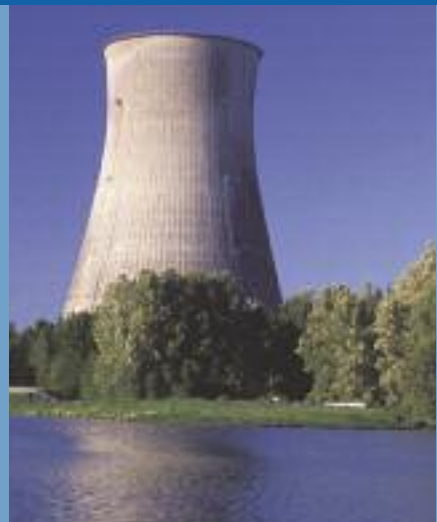
A.F.G. Nîmes

Parc G. Besse
30 Allée C. Babbage - BP 97165
Tél. : 04 66 04 10 37 • Fax. 04 66 04 10 30
Courriel : dominique.lagneaux@afg-ec.com

Construction & maintenance d'unités industrielles : les entreprises alésiennes ont la cote auprès d'Areva

Bonne nouvelle pour le **Groupe de compétences locales** "Construction & maintenance d'unités industrielles" : les différentes démarches de la CCI Alès-Cévennes auprès des sous-traitants de rang 2 et des donneurs d'ordres de rang 1 tels qu'Areva et SNG portent leurs fruits. Non seulement plusieurs entreprises accompagnées ont été consultées sur divers travaux (ce qui était le premier objectif visé), mais mieux encore, certaines d'entre elles ont su démontrer la pertinence de leurs offres et remporter l'attribution d'importants marchés au terme d'une large consultation et d'une sélection instruite sur plusieurs mois. Début juin, les représentants du Pôle Industrie-Innovation-International de la CCI ont également rencontré les responsables des appels d'offres de démantèlement de plusieurs installations de Marcoule ; de nouveaux chantiers en perspective, dont la réalisation s'étalera jusqu'à 2015 pour certains et 2020 pour d'autres.

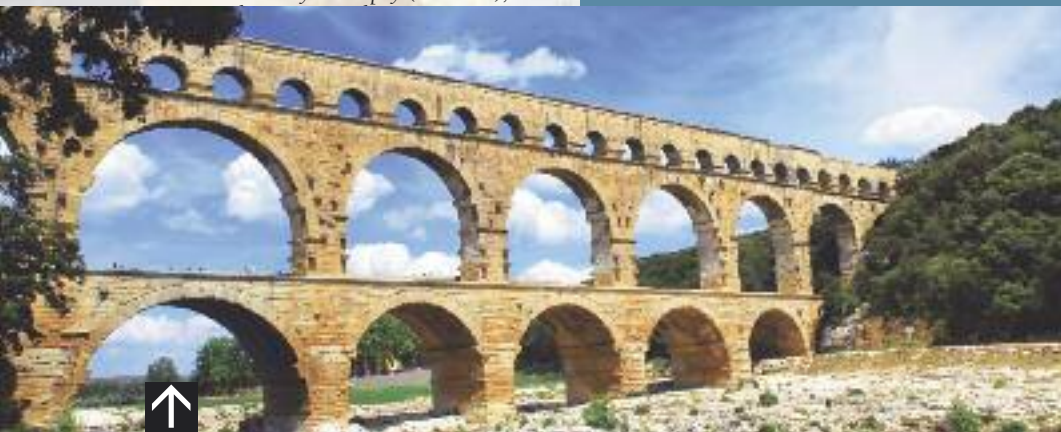
NB : pour en savoir plus, consultez la 1^{ère} brève en page 6 de Synergies 18 (document téléchargeable sur www.ales.cci.fr, rubrique Publications).



Mohamed Admou et Cyril Chapuy (ABE SOL),

Avec le réseau CCI International LR, leurs PMI gagnent de nouveaux marchés

Vous êtes tentés par de nouveaux horizons ? Passez si besoin un *Diag'up Export* puis profitez de l'accompagnement CCI-CRCI avec, pour commencer, le *Pack à l'international* (rencontres de sensibilisation + formation sur la stratégie export + formation sur les techniques administratives). Ensuite, avec le réseau CCI International LR, de nombreuses opportunités d'affaires peuvent se présenter... **CFO, Méca PJA, DIS Transics et A Be Sol** en ont ainsi récemment fait l'expérience lors de la mission *Maïeutica Maroc* organisée du 28 juin au 1^{er} juillet à Casablanca, en lien avec le Centre Régional d'Investissement. Accompagnées depuis l'an dernier dans leur réflexion à l'international par la CCI Alès-Cévennes, ces quatre entreprises industrielles locales ont en effet trouvé là l'occasion de concrétiser leurs potentiels de débouchés sur le marché marocain. En compagnie de la délégation CCI et avec le soutien technique d'Hasna Koraïche – chargée de mission *Maïeutica Maroc*, une dizaine de rendez-vous individuels planifiés leur ont permis de nouer de nouvelles relations clients avec des acteurs clés locaux et régionaux.



"Cible Affaires", le rendez-vous incontournable

150 entreprises réunies (soit 15% de plus qu'en 2009), **300 personnalités économiques** présentes, **1 800 rendez-vous** formels (contre 1 300 en 2009) et **5 CCI participantes** (Chambres de Commerce et d'Industrie de Montpellier, de Nîmes, d'Alès-Cévennes, du Pays d'Arles, du Vaucluse et de la Drôme) : la 2^e édition de **Cible Affaires** organisée le 10 juin au Pont du Gard a été un **franc succès**. 88% des entrepreneurs interrogés comptent d'ailleurs renouveler leur participation, lors de la prochaine édition annuelle de ce rendez-vous d'affaires devenu incontournable en Languedoc-Roussillon.

- **H2o Concept** : spécialisée dans le traitement de l'eau, l'éco-industrie alésienne créée par l'ancien dirigeant de RGA Environnement bénéficie d'un double appui dans le montage de son projet de développement : accompagnement à l'innovation avec Transferts LR et recherche de financements avec la CCI.

- **CTI** (Céramiques et Techniques Industrielles), avec l'appui de la CCI pour la recherche de financements, travaille sur un nouveau projet d'extension de bâtiment à Salindres.

- **SMC** (Société Méridionale de Caïsseries) s'installe dans les anciens bâtiments d'Alstom à St-Florent-sur-Auzonnet (1 ha), avec l'aide de la CCI dans la recherche de fonds et le soutien auprès d'acteurs clés tels que la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, pour le financement d'un projet de séchoir à bois. La Région peut s'engager à hauteur de **100 000 €** et le Conseil général doit bientôt donner sa réponse.



Pour tout renseignement : Pôle Industrie, Innovation et International - 04 66 78 49 49 - industrie.international@ales.cci.fr